

Taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) en Colombie-Britannique

(en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024)

Taille de la famille	Composition du ménage	Allocation pour les besoins essentiels	Allocation de logement	Allocation de communication (par dossier)
1	Adulte célibataire sans personnes à charge	560 \$	375 \$	78,41 \$
2	Couple	955 \$	570 \$	78,41 \$
	Personne monoparentale avec un enfant	710 \$	570 \$	78,41 \$
3	Couple avec un enfant	1 055 \$	665 \$	78,41 \$
	Personne monoparentale et deux enfants	710 \$	665 \$	78,41 \$
4	Couple et deux enfants	1 055 \$	715 \$	78,41 \$
	Personne monoparentale et trois enfants	710 \$	715 \$	78,41 \$
5	Couple et trois enfants	1 055 \$	765 \$	78,41 \$
	Personne monoparentale avec quatre enfants	710 \$	765 \$	78,41 \$
6	Couple et quatre enfants	1 055 \$	815 \$	78,41 \$
	Personne monoparentale avec cinq enfants	710 \$	815 \$	78,41 \$
7	Couple et cinq enfants	1 055 \$	865 \$	78,41 \$
	Personne monoparentale avec six enfants	710 \$	865 \$	78,41 \$

L'allocation de logement augmente de 50 \$ pour chaque personne à charge supplémentaire d'un ménage de plus de 7 personnes.

Supplément au logement : un maximum de 200 \$/mois peut être versé lorsque les dépenses de logement dépassent l'allocation de logement de base.

Allocation de transport	
Abbotsford	https://bctransit.com/central-fraser-valley/fares
Kelowna	https://bctransit.com/kelowna/fares
Nanaimo	https://bctransit.com/nanaimo/fares
Vancouver	https://www.translink.ca/transit-fares/pricing-and-fare-zones
Vernon	https://bctransit.com/vernon/fares
Victoria	https://bctransit.com/victoria/fares

L'allocation de transport est fournie à chaque adulte, incluant les aînés, soit selon le tarif de transport collectif dans la communauté pour adultes et aînés, soit un minimum de 82,97 \$/mois, selon le plus élevé des deux montants. Pour les tarifs, consultez les liens ci-dessus.

NB : Le PAR fournit une **carte de 3 zones** pour Vancouver et le Grand Vancouver.

NB : Dans les communautés où il n'y a pas de transport collectif, une allocation de transport fixe de **82,97 \$/mois** sera émise.

Allocations spéciales		
Allocation	Fréquence	Taux
Nourriture de maternité	Mensuel	81,67 \$
Vêtements de maternité	Ponctuel	202,76 \$
Nouveau-né	Ponctuel	784,13 \$
Régime alimentaire	Mensuel	81,67 \$
Frais funéraires et d'enterrement	Au cas par cas, selon les taux provinciaux.	

Réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)

Les réfugiés désignés par un bureau des visas se qualifient pour recevoir les prestations de soutien au revenu suivantes de la part d'IRCC pendant six mois :

- Allocation pour besoins essentiels
- Allocation de logement et supplément au logement
- Allocation de communication
- Allocation de transport
- Nourriture de maternité (le cas échéant)
- Régime alimentaire spécial (le cas échéant)

Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR), Tél : 1.877.290.1701, Courriel : info@rstp.ca
www.rstp.ca/fr

Taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) en Colombie-Britannique

(en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024)

Le soutien des autres six mois, y compris les coûts de démarrage et les frais spéciaux supplémentaires, selon les besoins, sont fournis par le groupe de parrainage.

En Colombie-Britannique, tout client qui a 65 ans et plus recevra les allocations de besoins essentiels au taux pour les personnes âgées. Consultez les tableaux ci-dessous pour connaître ces taux.

NB : Pour tous les autres taux pour les personnes âgées, y compris l'allocation de logement, les allocations spéciales et l'allocation de transport, consultez les tableaux ci-dessus.

Allocation de besoins essentiels

Personne âgée célibataire	Parent âgé célibataire avec 1 enfant à charge ou plus	Couple (dont 1 personne est âgée) sans personnes à charge	Couple (dont les 2 personnes sont âgées) sans personnes à charge	Couple (dont 1 personne est âgée) avec personnes à charge	Couple (dont les 2 personnes sont âgées) avec personnes à charge
860 \$	997,08 \$	1 255 \$	1 505 \$	1 355 \$	1 605 \$